



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU  
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

## COMMUNE DE SAINT-AUBIN

### CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 novembre 2022 à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Benoit JULIENNE, M. Serge BLIN, Mme Sophie CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjoints au maire, Mme Marie-France LAUNET, Mme Sandrine MOURET (En visioconférence), M. Rémi JEANNOT, M. Zaïme ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN (en visioconférence), Claude PREVOST, conseillers municipaux,

Absents : -

Pouvoirs : Mme Martine MONTARON donne pouvoir à Mr Valentin BLOT

Secrétaire de séance : Pascale BEAUCHENE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 1

**2022-11-22/03**

**OBJET : EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE 1 HEURE A 5 HEURES  
30 DU MATIN**

**Rapporteur : Françoise BALTHAZARD**

#### Présentation :

Suite à la volonté de la municipalité et de Monsieur le MAIRE, d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public municipal sur une partie de la nuit. Outre, la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des ~~mesures de limitation du~~

fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges astronomiques dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. Le devis proposé par Bouygues énergies est de 2 126,22 euros TTC.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

**Délibération :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le bureau municipal du 15 novembre 2022,

**CONSIDERANT** le devis de Bouygues Energies transmis à la CPS

Entendu l'exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à la majorité,**

**DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 1 Heure à 5 Heures 30 du matin, dès que cela sera techniquement possible.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché correspondant et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**DIT** que les dépenses sont inscrites au budget 2022.

Fait et délibéré à Saint-Aubin,  
Le 22 novembre 2022,

**Le Maire,**  
**Pierre-Alexandre MOURET**



Accusé de réception en préfecture  
091-219105384-20221125-2022-11-22-03-DE  
Date de réception préfecture : 25/11/2022

**Pôle Infrastructures de Réseaux**  
**Centre de Saint Michel-Sur-Orge**  
 8, rue Denis Papin  
 91240 Saint-Michel-sur-Orge  
 Tel. : 01 80 61 09 86  
 Fax : 01 69 40 02 12

**Communauté Paris Saclay**  
**CPI de Gif-sur-Yvette**  
 1, rue Jean Rostand  
 91898 Orsay

**DEVIS N°22.743**

**Chargé d'affaire :** Mr RAYNAUD Julien  
**Mob. :** 06 09 64 08 35  
**Mail :** j.raynaud@bouygues-es.com

**Date du devis :** 18/10/2022  
**A l'attention de :** Mr BLIN  
**Marché :** 848X.4D11HE.AT

**Objet :** Fourniture, pose et paramétrage d'horloges dans les armoires EP de la ville

Code	Désignation	U.	Quantités	Prix Unitaire	Montant Total
S 008	Horloge astronomique radiolite 310/20/30 ou similaire	u	4,00	335,00 €	1 340,00 €
<b>SOUS-TOTAL DE PRIX DE A032A à X005 + REVISION DE PRIX 2022</b>			<b>1 340,00 €</b>	<b>1,046</b>	<b>1 401,64 €</b>
A 030c	Intervention de maintenance ponctuelle à la demande du MOA par journée (8 heures) sur armoires ou équipements sans fourniture de matériel Pour consignation, déconsignation du réseau pour la pose des horloges	u	1,00	368,00 €	368,00 €
<b>SOUS-TOTAL DE PRIX DE A001A à A031B + REVISION DE PRIX 2022</b>			<b>368,00 €</b>	<b>1,006</b>	<b>370,21 €</b>
<b>Montant H.T.</b>					<b>1 771,85 €</b>
<b>TVA 20%</b>					<b>354,37 €</b>
<b>Montant T.T.C.</b>					<b>2 126,22 €</b>

**Durée de validité de l'offre : 2 mois**

**BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**  
**Centre de Saint-Michel-sur-Orge**  
**Albert AUVRAY**

Accusé de réception en préfecture  
 091-219105384-20221125-2022-11-22-03-DE  
 Date de réception préfecture : 25/11/2022